

S'inscrire à la formation de Caferuis

Dossier d'inscription à télécharger
en ligne sur notre site Internet

www.irts-fc.fr

Secrétariat Sélection Formations Supérieures

Séverine CHAPOUTOT

03 81 41 61 02

severine.chapoutot@irts-fc.fr

Modalités de sélection

Dossier de candidature + entretien de motivation

Arrêté du 8 juin 2004 relatif au CAFERUIS, article 2

Les candidats à la formation menant au certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS) font l'objet d'une sélection sur dossier puis d'un entretien.

Un dossier

- Le dossier est examiné par le responsable de la formation. Cette lecture permet de valider la demande d'entrée en formation. Ce dossier comporte une lettre de motivation, un curriculum vitae et les photocopies des diplômes et documents relatifs à l'expérience professionnelle.

Un entretien

durée 45 minutes

- L'entretien se déroule en présence d'un jury composé de 2 personnes, formateurs ou cadres de l'intervention sociale impliqués dans la formation. Préalablement à l'entretien, les candidats réaliseront à l'IRTS de Franche-Comté pendant 1 heure une synthèse de texte et un exposé des questions que suscite le texte.

Se renseigner

Anne CARRIL

Responsable de formation

03 81 41 61 46

anne.carril@irts-fc.fr

Florie BIDAL

Assistante administrative

03 81 41 67 75

florie.bidal@irts-fc.fr

Vous souhaitez des informations concernant l'accessibilité à la formation

Contactez le référent handicap

Chantal MAGNET : chantal.magnenet@irts-fc.fr

Venez nous rencontrer

Pour découvrir les métiers de l'intervention sociale, l'IRTS de Franche-Comté organise des réunions mensuelles d'information collective, une journée portes ouvertes et participe aux forums d'information régionaux, venez nous rencontrer.

Consultez les dates sur notre site WWW.irts-fc.fr

L'IRTS de Franche-Comté est membre
du réseau UNAFORIS

UNAFORIS

Union Nationale des Acteurs de Formation
et de Recherche en Intervention Sociale

Plateforme UNAFORIS
Bourgogne - Franche-Comté

18/09/2020

**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ**



Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement ou de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale

Diplôme d'État de niveau 6

(niveau II)

Formation accessible aux :

- étudiants,
- demandeurs d'emploi,
- apprentis,
- salariés,

Diplôme accessible
par la VAE



irts
FRANCHE-COMTÉ

IRTS de Franche-Comté
1 rue Alfred de Vigny - Besançon

Le métier

Le professionnel chargé de l'encadrement et de la responsabilité des unités d'intervention sociale est à la fois un acteur de l'action sociale et médico-sociale et un maillon de l'organisation dans sa fonction de cadre. Il exerce deux fonctions essentielles :

- La mise en œuvre des compétences dans le domaine d'expertise qui est lié à l'activité de la structure à laquelle il appartient.
- L'organisation et la gestion de son unité de travail dans le moyen et le long terme en se positionnant comme relais efficace des orientations et décisions de sa direction et leur mise en œuvre opérationnelle.

Objectifs de la formation

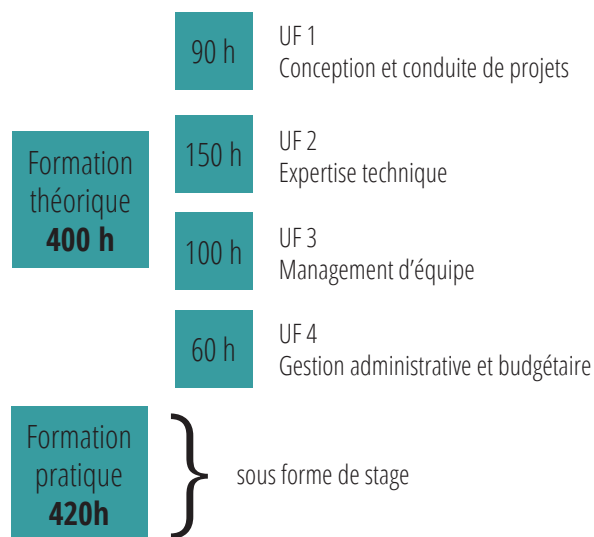
- Etre en capacité de diriger une unité ou un service social en s'appuyant sur les techniques de management, d'animation et de mobilisation d'une équipe de professionnels
- Etre en mesure de situer son action professionnelle dans un environnement plus large à la fois socio-économique, institutionnel et politique
- Comprendre le fonctionnement de son organisme employeur aux niveaux structurel, financier, économique, social et stratégique.
- Maîtriser les techniques de la méthodologie de projet par actions (anticipation, planification, évaluation programmation)
- Mettre en œuvre l'organisation du travail, la gestion administrative et budgétaire d'une unité ou d'un service.

La formation

Une formation de 15 mois ans en alternance de septembre N à juin N+2

- **400 h** de formation théorique (330 h en cas d'allègement)*
- **420 h** de formation pratique (210 h en cas d'allègement)*

reparties en 4 Unités de Formation (UF)



* Bénéficient **automatiquement** d'un allègement d'enseignement théorique de 70h sur l'UF2 et d'un allègement de la durée de stage de 210h les candidats en situation d'emploi dans un secteur de l'action sociale ou médico-sociale et titulaires :

- d'un diplôme au moins de niveau III, des formations sociales (ASS, ES, EJE, ETS, CESF)
- d'un des diplômes d'auxiliaire médical de niveau III figurant au livre 3 de la quatrième partie du code de la santé publique (infirmière, masseur kinésithérapeute, ergothérapeute, orthophoniste ...) et de deux années d'expérience professionnelle ou occuper une fonction d'encadrement dans un établissement ou service social ou médico-social

Une expérience à l'étranger, un plus dans la formation

Les conditions d'accès

La formation est ouverte aux candidats remplissant l'une des conditions suivantes :

- justifier d'un diplôme au moins de niveau III, des formations sociales (ASS, ES, EJE, ETS, CESF)
- justifier d'un diplôme homologué ou inscrit au RNCP* au moins de niveau II (licence...);
- justifier d'un des diplômes d'auxiliaire médical de niveau III figurant au livre 3 de la quatrième partie du code de la santé publique (infirmière, masseur kinésithérapeute, ergothérapeute, orthophoniste...) et de deux années d'expérience professionnelle ou occuper une fonction d'encadrement dans un établissement ou service social ou médico-social ;
- justifier d'un diplôme de niveau III (BTS, DUT...) et de trois années d'expérience professionnelle dans les secteurs de l'action sociale ou médico-sociale, ou trois années d'expérience dans une fonction d'encadrement ou occuper une fonction d'encadrement dans un établissement ou service social ou médico-social ;
- justifier d'un diplôme de niveau IV, des formations sociales (ME, TISF...) et de quatre années d'expérience professionnelle dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Le financement de la formation

- Plan de développement des compétences de l'employeur
- CPF
- Financement personnel
- Pôle emploi (projet de reconversion)

Co-financement possible

Autres possibilités

Post JURY VAE - par la voie de la formation

En cas de validation partielle, vous avez la possibilité de suivre uniquement les éléments manquants.

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE (FPC)

Dans le cadre de la FPC, vous pouvez vous inscrire à certains modules de la formation de CAFERUIS